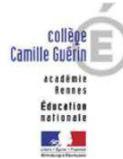


SECTION SPORTIVE DEPARTEMENTALE FOOTBALL



COLLEGE CAMILLE GUERIN SAINT MEEN LE GRAND

SELECTIONS D'ENTREE 2020 2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite du dépôt de dossier : 10/04/2020

Réservées aux joueurs licenciés FFF du District 35 et zone limitrophe, nés en 2007, futurs élèves de **4^e** Générale.



Collège « Camille GUÉRIN » - ST MEEN LE GRAND Promotion 2018-2019

OBJECTIFS de la SCOLARITE AU COLLEGE CAMILLE GUERIN

La SSD hébergée au sein du collège Camille Guérin souhaite offrir à ses élèves un développement personnel propice à une orientation choisie à l'issue de la classe de troisième à travers :

- Une scolarité accompagnée
- une formation footballistique permettant de développer leurs capacités de joueur
- un apprentissage de la vie en communauté

Pour y parvenir nous prônons des valeurs : Respect, Travail, Discipline, Rigueur et Progrès

HEBERGEMENT

L'internat prévoit l'accueil du **lundi matin 8h** jusqu'au **vendredi 17h**. Il est fermé pendant les vacances scolaires.

Les élèves sont regroupés par niveau (4^e ou 3^e), sur deux étages de 16 lits chacun et dans des chambres de 2 ou 3 avec salle d'eau attenante.

Pour l'année scolaire 2018 2019, le coût annuel de l'internat est d'environ 1700€ (selon les tarifs votés).

L'inscription à l'Association Sportive est obligatoire pour participer aux compétitions organisées par l'UNSS.

Un équipement (maillot, short, ...) est à la charge des familles ; un pack (facultatif) pourra vous être proposé par le District de football en début d'année scolaire.

SCOLARITE

Au collège Camille Guérin, les élèves de la SSD sont des élèves de 4^e et de 3^e comme les autres ; ils sont soumis au règlement intérieur de l'établissement, ils suivent tous les cours y compris ceux d'EPS ; les exigences pédagogiques et la charge de travail sont identiques pour tous et l'équipe pédagogique peut à tout moment se réserver l'arbitrage de suspendre temporairement un élève de la SSD si les résultats obtenus sont insuffisants. De même, les candidatures sont réévaluées d'une année sur l'autre car le maintien dans la section n'a aucun caractère automatique. Les élèves dont les résultats sportifs et ou scolaires, l'attitude ou le comportement ne sont plus conformes aux conditions initiales de recrutement ne seront pas reconduits en classe de 3^e à Camille Guérin.

L'Anglais est enseigné en première langue vivante. En seconde langue, les élèves apprendront l'Espagnol ou l'Allemand.

Les jeunes s'entraînent au sein de la section quatre fois par semaine.

Ils participent aux compétitions UNSS de Football et à des rencontres les opposant aux centres de formation du grand ouest.

LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Le département d'Ille et Vilaine compte sur son territoire 24 SSL dont l'aboutissement logique, pour les meilleurs jeunes (football, études, comportements) est de postuler à l'entrée en **Section Sportive Départementale 4^{ème} / 3^{ème}**.

Le dossier de candidature est à retourner **complet** pour participer aux sélections football qui constituent la première étape pour accéder à la section. Il est à renvoyer à l'adresse suivante :

Collège Camille GUERIN
Section Sportive Départementale 4^e / 3^e (Dpt 35)
3, ter rue Maurice
35290 ST MEEN LE GRAND

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser auprès de M. DANET, Principal

TEL : 02 99 09 44 80

FAX : 02 99 09 44 85

Et également auprès de M. TEXIER Gaëtan Conseiller Technique Fédéral

TEL: 02 99 68 90 90

CONDITIONS de CANDIDATURE

- Être né en **2007** pour l'élève postulant à une entrée en Section Sportive Départementale d'Ille et Vilaine en classe de **4^{ème}**

A NOTER :

L'admission à la Section Sportive Départementale est conditionnée par :

- les résultats à la journée de sélection**
- les résultats scolaires**
- le comportement général de l'élève.**

Les candidats doivent compléter puis faire parvenir au collège **pour le 10 avril 2020 au plus tard** :

La fiche d'inscription à imprimer à partir du site du collège :

<http://www.college-camilleguerin-stmeen.ac-rennes.fr/>

les bulletins du 1er et 2ème trimestre de l'année scolaire en cours.

La photocopie de la licence FFF de la saison en cours ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (moins de deux mois)

La fiche de candidature en ligne munie d'une photo

1 enveloppe (22X11cm) timbrée portant l'adresse familiale (au tarif en vigueur)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE

ADMISSION

Dates des épreuves physiques

mercredi 27 MAI 2020

8h30 au collège

- Publication de la liste des élèves retenus sur le site internet du collège (sous réserve du **contrôle médical** à transmettre pour le **28 juin** au plus tard) :

<http://www.college-camilleguerin-stmeen.ac-rennes.fr/>

(A recopier dans votre navigateur)

CONTENU DES EPREUVES DE FOOTBALL

Mise en situation de **JEU** : Match à 11 et Jeu réduit.

Des tests **TECHNIQUES** de type JONGLAGES.

Un test **ATHLETIQUE** : Une course de 2 x 40m, course brisée.